

Date d'envoi de la convocation par voie dématérialisée : le 13 janvier 2023

REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 19 janvier 2023

L'an deux mille vingt-trois, le 19 du mois de janvier à 19 heures 00

Le Conseil Municipal de Lacanau s'est réuni en séance ordinaire, à l'Hôtel de ville, salle du conseil municipal de Lacanau, sous la présidence de M. Laurent PEYRONDET, Maire.

Présents : 18 M. Laurent PEYRONDET, M. Adrien DEBEVER, Mme Prune MARZAT, M. Hervé CAZENAVE, Mme Alexia BACQUEY, M. Philippe WILHELM, Mme Corinne FRITSCH, Adjoint.

M. Jérémy BOISSON, M. Alain BERTRAND, M. Patrick MORISSET, Mme Amandine VIGNERON, M. Christian BOURRICAUD, Mme Anne ESCOLA, M. Jean-François BEAUCAMP, M. René MAGNON, M. Jean-Yves MAS, M. Cyril CAMU et Mme Hélène CROMBEZ, Conseillers municipaux.

Absents et
représentés : 9

Mme Sylvie LAVERGNE, qui a donné procuration à Mme Prune MARZAT ;

M. Cyrille RENELEAU, qui a donné procuration à Mme Corinne FRITSCH ;

Mme Viviane CHAINE-RIBEIRO, qui a donné procuration à M. Hervé CAZENAVE ;

Mme Jacqueline HOFFMANN, qui a donné procuration à M. Philippe WILHELM ;

Mme Victoria FUSTER, qui a donné procuration à M. Patrick MORISSET ;

M. Maxime PELLICER, qui a donné procuration à M. Adrien DEBEVER ;

Mme Michèle VIGNEAU, qui a donné procuration à M. Laurent PEYRONDET ;

Mme Lydia LESCOMBE, qui a donné procuration à M. Jean-Yves MAS ;

Mme Hélène LEBLANC, qui a donné procuration à Mme Hélène CROMBEZ.

M. Philippe WILHELM est élu secrétaire de séance.

N° DL19012023-11 : Convention de mise à disposition – Parcelle A 1606

Rapporteur : Monsieur Philippe WILLELM

Pour des besoins techniques, ENEDIS souhaite installer un nouveau poste AC3M de 15 m², nommé « TALARIS AC3M 33214P9002 » et des accessoires sur la parcelle cadastrée A 1606, appartenant à la Ville.

Il est donc nécessaire d'établir une convention de mise à disposition entre la ville et la société ENEDIS définissant les droits et obligations respectifs.

VU le code général des collectivités territoriales,

VU l'avis de la commission Bâtiments, voirie et réseaux divers du 10 janvier 2023,

VU la convention de mise à disposition poste hors R332-16 CU – V07 portant sur un local et ses accessoires, situés sur la parcelle A 1606, appartenant à la Ville,

CONSIDERANT la nécessité de concéder à la société ENEDIS à titre de droit réel au profit de la distribution publique d'électricité,

Le Conseil municipal de la commune de Lacanau entendu l'exposé qui précède et après en avoir délibéré :

ARTICLE 1

AUTORISE Monsieur le Maire à signer la convention de mise à disposition poste hors R332-16 CU – V07 avec la société ENEDIS relative au poste de transformation AC3M TALARIS avec ses accessoires, situé sur la parcelle A 1606 et l'acte authentique nécessaire à la constitution de cette servitude.

Délibération adoptée à l'unanimité des membres présents.

Fait et délibéré les jour, mois, an ci-dessus. Pour extrait certifié conforme.



Le Maire

Laurent PEYRONDET



Le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte et informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Bordeaux dans un délai de deux mois à compter des formalités de publication et de transmission en Préfecture.

Publié le **23 JAN, 2023** Notifié le :

Télétransmis à la Sous-Préfecture de Lesparre-Médoc le :

23 JAN. 2023